



COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 16 Novembre 2021

Procès-verbal n °532

Président : Jacques Issartel

Présents : Gérard Bouat - Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Courriers : ST GEORGES DE COMMIERS, EDOUARD FROGER, LA MURETTE, G U C, GT A C N D , VILLE DE GRENOBLE, ST QUENTIN FALLAVIER, GT NIVOLAS TSC ; POLIENAS, E S TARENTOISE, HAUTE TARENTOISE, CLAIX, VAREZE

RAPPEL

Tous les courriers concernant le foot FEMININ sont à adresser à

La COMMISSION FEMININE

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes

Catégorie, Niveau, Poule et date du match

TERRAINS NON TRACES / DUREE DES MATCHS

RAPPEL

Les terrains pour les compétitions à 8 doivent être tracés ou être matérialisés par des cônes, piquets de coins en place.

La durée des matchs est de 2 x 45 Mn (8 et 11)

Suite à diverses remontées ou observations d'absence de traçage et de temps de jeu, la commission des règlements a été avisée, en cas de nouveau manquement, le club fautif sera convoqué et sanctionné

La participation à un championnat implique le respect des règlements

ATTENTION

La F M I sera opérationnelle dès la 1^e journée de la 2^e phase, la non utilisation de celle-ci sera passible d'une amende de 75 €.

Cela concerne les championnats seniors à 8, U18 et U15

PASS SANITAIRE

Si le pass sanitaire n'est pas effectué par un des 2 clubs, l'autre équipe peut refuser de jouer le match et en avisera les commissions règlements et féminines.

FEMININES SENIORS A 11

Le 21 novembre 21

D 1

GT NIVOLAS T S C - MISTRAL 21 Novembre à 15 h stade des muriers à NIVOLAS

FEMININES SENIORS A 8

Le club de ST JOSEPH DE RIVIERE prend la place de REVENTIN en poule B

REVENTIN prend la place de ST JOSEPH DE RIVIERE en poule C

CHAMPIONNAT U15

2^e phase le 4 Décembre

1 poule 1^e division

3 poules de 2^e division

CHAMPIONNAT U18

2^e phase le 04 Décembre

Poule B

E S TARENTEISE - GRESIVAUDAN le 27 Novembre

COUPE SENIORS A 8

1^e tour report

ST GEORGES DE COMMIERS – MOIRANS 2 le 19 Décembre

COUPE U 15 / U18

Les coupes U15 / U18 se dérouleront en formule échiquier sur 3 tours

COUPE U 15

GT A C N D exempt au 1^e tour en Poule A

CHALLENGE C. MONTPIED U 15 / U 18

Le challenge Claude MONTPIED qui récompense les équipes U 15 et U 18 débutera lors de la 2^e phase

Pour les différentes modalités, renseignements sur le site

Onglet : Ethique et Prévention puis

- Fiche de la sportivité
- Fiche Challenge

Pensez-y, de belles récompenses vous attendent

U 12

Les prochains plateaux auront lieu le 20 Novembre et le 11 Décembre

Les clubs peuvent se positionner pour l'un ou l'autre ou les 2

Pour le 20 Novembre, 22 équipes de l'Isère et de la Savoie participeront à ce rassemblement sur 5 sites

Organisation

Site de 5 équipes : 4 rencontres de 15 Mn sans pause coaching

Site de 4 équipes : 3 rencontres de 15 Mn sans pause coaching

Les hors-jeu sont déterminés à la ligne médiane

FUTSAL

Les plateaux auront lieu en Janvier à ST SIMEON DE BRESSIEUX et en Février à SUD ISERE

COMMISSION FEMININE ELARGIE

Elle aura lieu le 22 Novembre 2021 à 19h

PLENIERE :

Suite aux conditions actuelles, celle-ci sera organisée samedi 22 janvier 09h30 au District de l'Isère de Football.

Le Président

J. Issartel 06 34 87 23 55